Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le 3 mars 2022

Présidence : M. Denis Villars

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 649/22 relatif au remplacement du véhicule de voirie Lindner Unitrac 102L, ouï le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

<u>Article premier</u>: d'autoriser la Municipalité à acheter un nouveau véhicule neuf

Lindner Unitrac 112L Drive en remplacement de l'ancien

Lindner Unitrac 102L selon le préavis n° 649/22.

Article deux: d'accorder un crédit d'investissement de CHF 192'400.-, le

compte 9146.04 est ouvert au bilan à cet effet.

<u>Article trois</u>: de financer ce montant par la trésorerie courante.

<u>Article quatre</u>: d'utiliser la réserve au bilan du compte 9281.06 « Réserve

matériel et véhicules » pour amortissement d'une partie de

l'investissement pour un montant de CHF 47'400.-.

<u>Article cinq</u>: d'amortir le solde de cet investissement, après prélèvement à

la réserve, soit CHF 145'000.-, par le compte n° 433.331, sur une durée maximale de 10 ans, la première fois au budget

2024.

Ainsi délibéré en séance du 3 mars 2022.

Le Président :

Denis Villars

La secrétaire :

Nathalie Cattin Rich